

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'Insertion
0413317376

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 DECEMBRE 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET**

OBJET : Action "Sas prévention RSA" : convention avec la mission locale du pays salonais.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département est en charge de la politique publique d'insertion sociale et professionnelle. La loi précise que chaque bénéficiaire du revenu de solidarité active (BRSA) a droit à un accompagnement social ou professionnel, adapté à ses besoins, réalisé avec un référent de parcours, de façon à retrouver un emploi. Le Conseil départemental finance dans son programme départemental d'insertion (PDI) des dispositifs portés par des partenaires en participant non seulement aux dépenses de structures mais en tenant compte aussi des résultats obtenus.

La demande présentée dans ce rapport relève de la politique obligatoire d'insertion. Il s'agit d'un renouvellement d'action d'accompagnement socioprofessionnel, portée par la mission locale du pays salonais.

L'action « sas prévention RSA » proposée par l'association s'inscrit dans une démarche visant à apporter des solutions à un public vulnérable nécessitant une prise en charge spécifique.

Elle constitue une période préparatoire en vue d'une transition vers des dispositifs tels que le parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA), la garantie jeune, l'emploi et la formation.

Il s'agit d'un accompagnement socioprofessionnel global destiné un public jeune souvent exclu du système scolaire sans solution. Cet accompagnement se déroule essentiellement sous la forme d'entretiens individuels approfondis qui assurent le diagnostic, l'orientation, le soutien et l'accompagnement du jeune dans l'objectif d'un suivi emploi et formation.

Parallèlement à ces entretiens, les jeunes entrant dans ce dispositif bénéficient de l'ensemble des actions collectives existantes et offertes par la mission locale.

Le lien avec le référent social et la famille est prépondérant pour la poursuite de l'accompagnement. Les freins à l'insertion professionnelle essentiellement d'ordre familial, administratif et linguistique interagissent en effet dans l'implication, l'assiduité, la qualification, la mobilité et la posture professionnelle.

Les objectifs quantitatifs de l'action sont les suivants :

- intégrer en entrées et sorties permanentes 110 jeunes ayants-droit de bénéficiaires du RSA âgés de 16 à 24 ans, sortis du système scolaire et éligibles au RSA dans l'année, dont 100

jeunes résidant dans 14 des 17 communes du pôle d'insertion Salon-Berre et 10, dans le canton d'Orgon (4 communes du pôle d'insertion du pays d'Arles) ;

- réaliser l'intégration en emploi ou en formation qualifiante ou professionnalisante de 25 jeunes.

En ce qui concerne les résultats obtenus précédemment :

Bilan final de l'action 2018 couvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018 : L'objectif annuel était d'accompagner 110 jeunes et d'en sortir 25 :

- 110 jeunes accompagnés dont 52 résidant à Salon-de-Provence, 53 dans les communes alentours et 5 dans le canton d'Orgon ;
- 26 sorties positives : 11 CDD supérieurs à 6 mois, 8 CDI, 1 contrat d'apprentissage et 6 formations qualifiantes. Sur ces sorties positives, 15 jeunes sont éligibles au RSA ;
- 55 autres sorties : 2 déménagements, 11 accès aux dispositifs de droit commun, 14 réorientations vers d'autres dispositifs, 12 abandons et 16 sorties pour fin de durée du programme ;
- aides financières : 2 fonds d'aide aux jeunes (FAJ) alimentaire, 2 FAJ projet professionnel, 4 FAJ crédit mobilité formation et 7 bourses PACEA de 3 310 €

Bilan intermédiaire de l'action 2019 couvrant la période du 01/01/2019 au 30/06/2019 : L'objectif annuel est d'accompagner 110 jeunes et d'en sortir 25 :

- 66 jeunes accompagnés dont 31 résidant à Salon-de-Provence, 30 dans les communes alentours et 5 dans le canton d'Orgon ;
- 8 sorties positives : 2 CDI (petite enfance et espaces verts), 3 CDD supérieurs à 6 mois et 3 formations qualifiantes. Sur ces 8 sorties, 5 jeunes sont éligibles au RSA ;
- 7 autres sorties : 2 réorientations vers la caisse d'allocations familiales et Pôle emploi, 1 programme vacances travail (PVT) en Nouvelle Zélande, 1 déménagement, 2 garanties jeune et 1 fin d'accompagnement ;
- aides financières : 2 FAJ subsistance, 1 FAJ permis de conduire et 11 bourses PACEA de 2000 €

En conséquence les résultats de l'action sont très satisfaisants. Aussi, est-il proposé de renouveler cette action du 01/01/2020 au 31/12/2020 avec les mêmes objectifs que le conventionnement précédent, en accordant le financement de l'association mission locale du pays salonais selon la proposition énoncée dans le tableau annexé, soit un montant de 25 000 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL